



La CGT Pénitentiaire  
263 rue de Paris,  
Case 542  
93514 Montreuil Cedex.

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

**Monsieur Éric DUPOND-MORETTI**

Ministère de la Justice

13 Place Vendôme

75 042 PARIS Cedex 01

Montreuil, le 29 avril 2024

Objet : Mise en demeure

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Dans notre communiqué du 18 avril 2024, la CGT Pénitentiaire alertait une énième fois sur la surpopulation pénale en perpétuelle augmentation, doublée d'une carence en effectifs. En informant les pouvoirs publics, la CGT Pénitentiaire espérait susciter une écoute attentive de la part de notre ministère.

Or, il semble que cette problématique soit largement ignorée, le taux d'audience de la justice des mineurs semblant dépasser celui de la surpopulation pénale...

Nous continuons de dénoncer cette politique excessive d'incarcération qui met nos maisons d'arrêt en péril un peu plus chaque jour. Nous pourrions souligner l'impact de cette situation sur les droits des personnes détenues et le respect des Règles Pénitentiaires Européennes, puisqu'en filigrane la surpopulation pénale c'est une augmentation des agressions entre détenus, un accompagnement insuffisant, une prévention inefficace de la récidive, un accès limité aux soins ou encore au travail pénal, la liste est longue...

Mais c'est par cette lettre ouverte que nous souhaitons mettre encore plus en lumière les difficultés croissantes rencontrées par l'ensemble des agents dont vous avez la responsabilité plutôt que se concentrer uniquement sur celles des personnes détenues

dont vous avez la charge. Conditions de travail déplorables, surcharge de travail afin d'absorber le flux d'entrants, multiplication des agressions...

Un syndrome d'épuisement professionnel s'installe, se développe, et pourrait être à terme plus destructeur que les records d'incarcération que nous subissons chaque mois.

Monsieur le Garde des Sceaux, votre administration pénitentiaire se meurt à petits feux sous le poids de la surpopulation carcérale. L'ensemble des services de la DAP, des DISP, des Etablissements doivent faire face aujourd'hui à un phénomène extrêmement grave qui met malheureusement tous les personnels en danger et vous le savez.

Ce silence de votre part et de celle du ministère vous rend complices de la détérioration de la santé psychique et physique de tous vos agents. La CGT Pénitentiaire vous demande de cesser ce désengagement intolérable.

Nous vous l'avons déjà exprimé : les enjeux politiques, les élections européennes, les jeux olympiques ainsi que le baromètre des médias qui vous poussent à prioriser la justice des mineurs ne peuvent vous faire occulter le débat sur la surpopulation pénale. Les missions régaliennes n'ont pas comme variable d'ajustement les statistiques d'Instagram, Twitter ou autres médias sociaux.

Ne devenez pas le Ministre qui sacrifie son administration pénitentiaire et son personnel.

Face à cette situation critique, nous vous mettons en demeure Monsieur le Garde des Sceaux, et nous vous avertissons qu'à compter d'aujourd'hui, la CGT Pénitentiaire utilisera la surpopulation carcérale en maison d'arrêt pour encourager et accompagner les personnels de tous corps à déposer plainte pour non-respect des Règles Pénitentiaires Européennes et mise en danger d'autrui, englobant les faits allant de la surcharge de travail à l'agression physique.

Il est temps d'avoir un véritable débat autour de la surpopulation pénale et d'une manière plus globale sur l'univers carcéral au sein de notre société, mais aussi de répondre aux vraies questions des états généraux de la justice sur la condition pénitentiaire, les derniers ayant été une vaste fumisterie.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'assurance de ma haute considération.

Samuel GAUTHIER

Secrétaire Général CGT Pénitentiaire

